



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/806  
19 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu les pouvoirs, signés le 15 septembre 1995 par le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de la France, attestant que M. Alain Dejammet a été nommé représentant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----